

LES ECHELLES DE GOUVERNEMENT DANS LE MONDE

UNE GOUVERNANCE EUROPEENNE DEPUIS LE TRAITE DE MAASTRICHT 1992



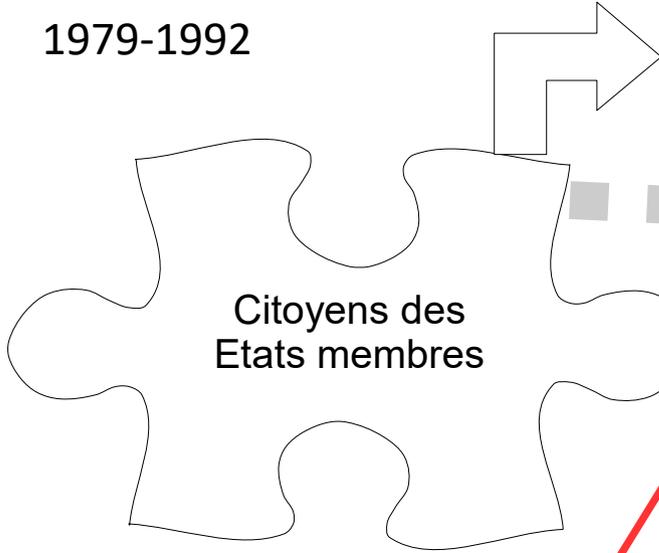
LES ECHELLES DE GOUVERNEMENT DANS LE MONDE

UNE GOUVERNANCE EUROPEENNE DEPUIS LE TRAITE DE MAASTRICHT 1992

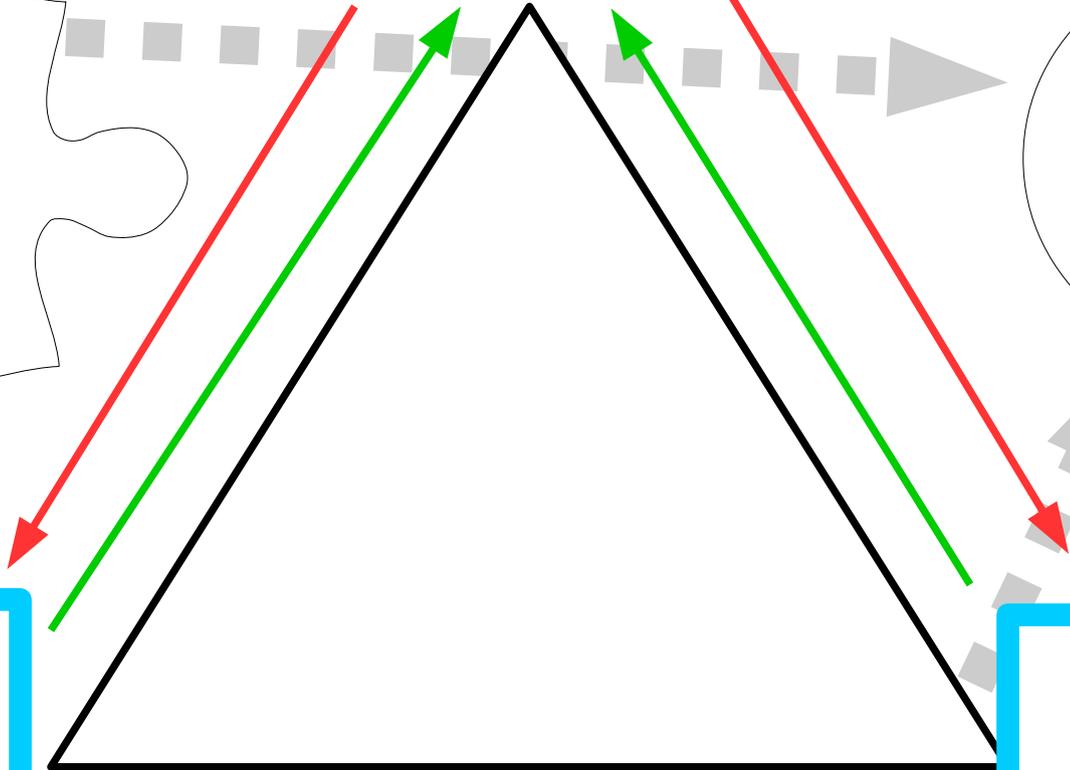
« Chaque grande décision prise par les gouvernements démocratiquement élus des 28 est ensuite votée par le parlement européen avant de l'être par les législateurs nationaux. C'est là la quintessence de la démocratie représentative. Seulement voilà, la perception des citoyens des 28 est autre, sentiment d'une machinerie lointaine fort peu démocratique. D'où ces rejets à chaque consultation sur un sujet européen, la menace du recours au referendum devenant un instrument de chantage permanent à la disposition des partis europhobes »... Le Monde 9 avril 2016

I – L'Europe de Maastricht

COMMUNAUTE
ECONOMIQUE EUROPEENNE
1979-1992



Parlement Européen
Avis consultatif
Discute lois – contrôle budget
Suffrage universel 1979

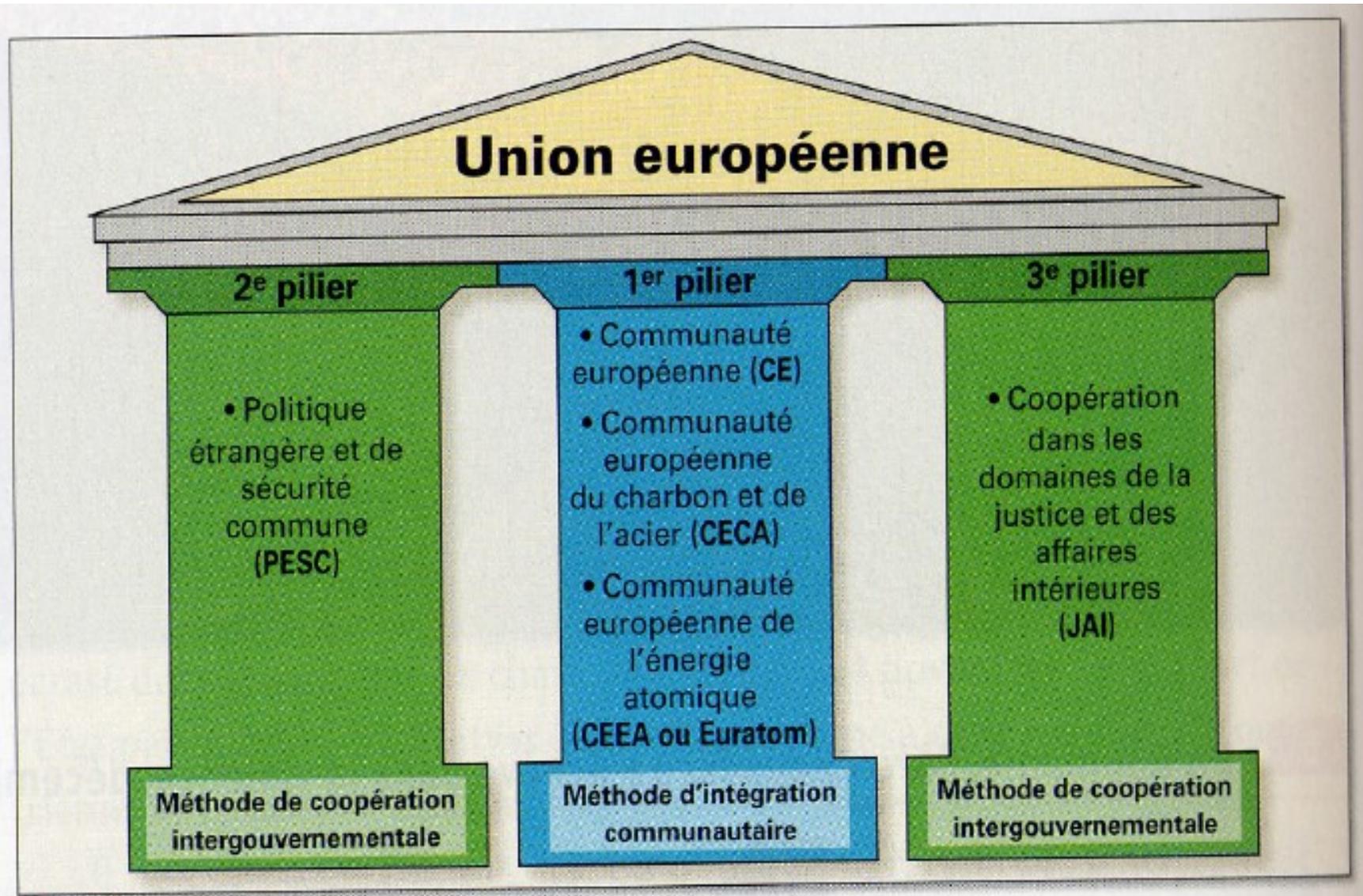


**Commission
Européenne**
1 membre par Etat
pour 5 ans
Désignés par gvt
unanimité
Fait des propositions
exécute

**CONSEIL DES
MINISTRES**
Représentants des
Gouvernements
Ministres
Chefs d'État
unanimité
Fixe orientations
décide

Sommets européens
Informels
1974

GOUVERNEMENTS



1

Les trois piliers de Maastricht

2 Le traité de Maastricht institue une citoyenneté européenne

Art. 8. – Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

Art. 8 A. – Tout citoyen de l'Union a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres [...].

Art. 8 B. – Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État [...]. Tout citoyen de l'Union résidant dans un État

membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État [...].

Art. 8 C. – Tout citoyen de l'Union bénéficie, sur le territoire d'un pays tiers où l'État membre dont il est ressortissant n'est pas représenté, de la protection de la part des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre, dans les mêmes conditions que les nationaux de cet État [...].

Art. 8 D. – Tout citoyen de l'Union a le droit de pétition devant le Parlement européen [...].

Extraits du *traité sur l'Union européenne*
du 1^{er} février 1992

Union Economique et Monétaire :

La coordination des politiques économiques entre les États membres

La coordination des politiques fiscales, notamment sous la forme de limites en matière de dette et de déficit publics

Une politique monétaire indépendante administrée par la Banque centrale européenne (BCE)

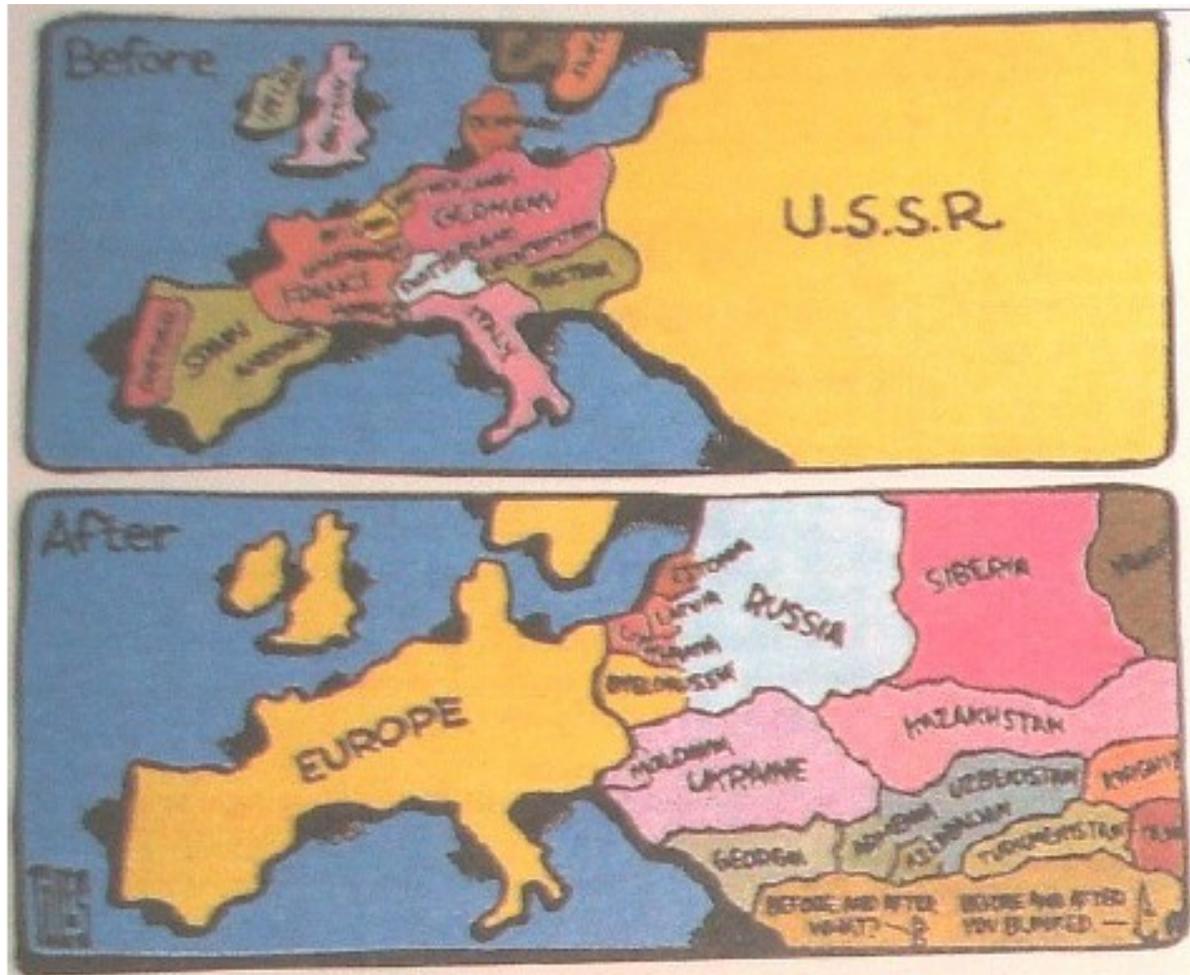
La monnaie unique et la zone euro

Traité de Maastricht

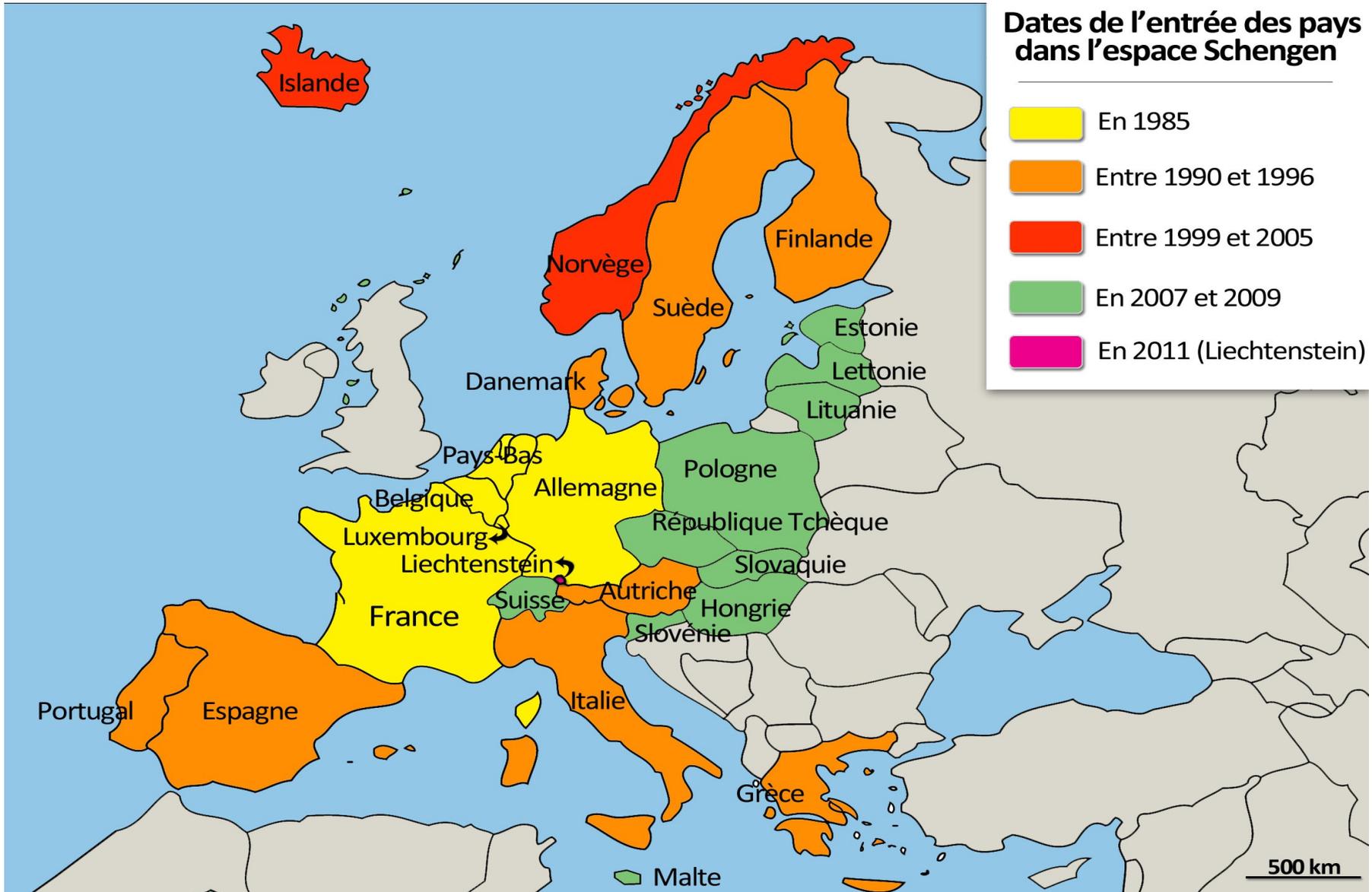
- ▶ Mise en place de l'Union Économique et monétaire
- ▶ Mise en place du pilier de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) + pilier de la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI)
- ▶ Cela en plus du pilier communautaire Instauration de la Procédure de codécision Citoyenneté européenne Principes de subsidiarité et de proportionnalité intégrés

1992

Intégration des PECO dans les années 1990







1992

Traité de Maastricht

- ▶ Mise en place de l'Union Économique et monétaire
- ▶ Mise en place du pilier de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) + pilier de la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI)
- ▶ Cela en plus du pilier communautaire Instauration de la Procédure de codécision Citoyenneté européenne Principes de subsidiarité et de proportionnalité intégrés

1997

Traité d'Amsterdam

Compétences de la communauté sont renforcées : santé publique et protection du consommateur, la citoyenneté de l'UE, la lutte contre la fraude, la coopération douanière, droit d'asile, de l'immigration...

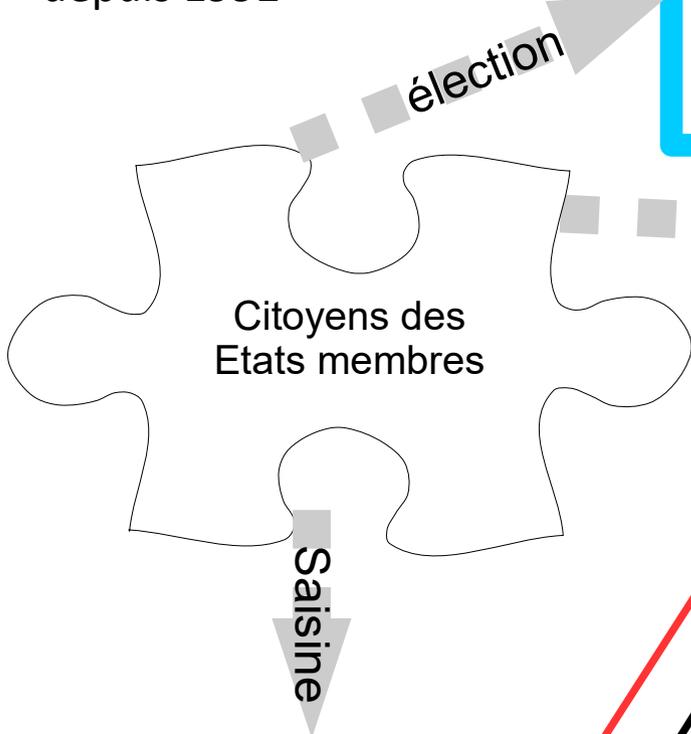
2001

Traité de Nice

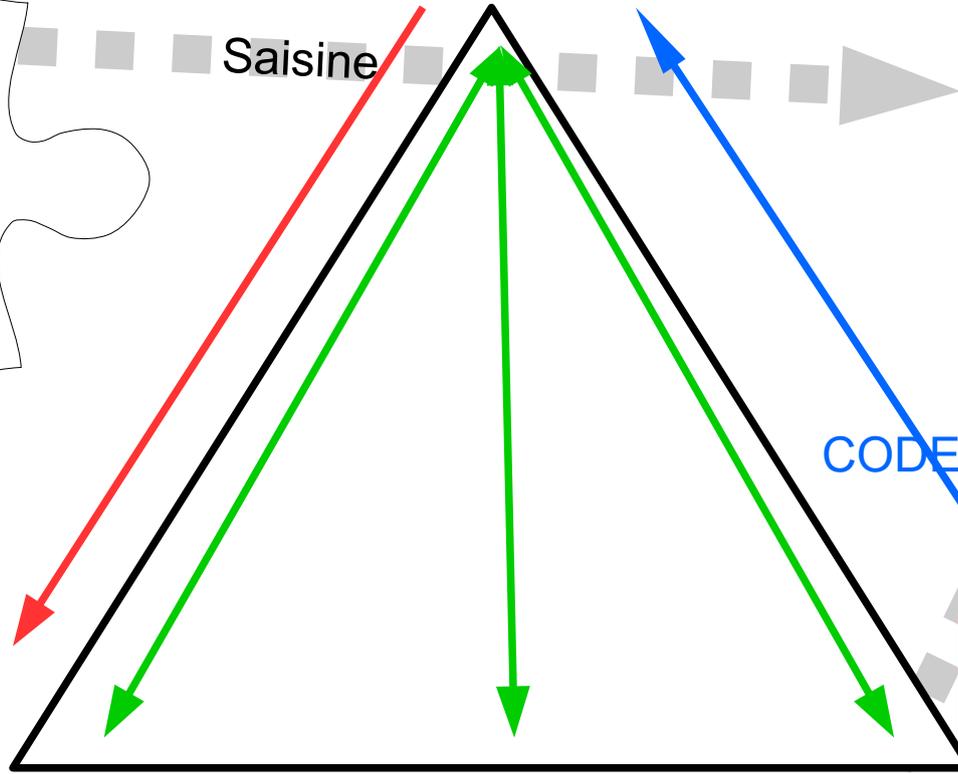
- ▶ Un commissaire par Etat membre
- ▶ Extension du vote à la majorité qualifiée et la codécision s'applique à ces votes



UNION EUROPEENNE
depuis 1992



Parlement Européen
736 députés élus pour 5 ans
Suffrage universel
Discute lois – contrôle budget
Majorité simple



**Commission
Européenne**
1 membre par Etat
pour 5 ans
Investis par le parlement
Initiative législative
Budget
Applique les politiques
PESC

CONSEIL EUROPEEN
Représentants des Gvt
Chefs d'État
Fixe orientations et impulse

**CONSEIL DE L'UE ou
DES MINISTRES**
Discute et amende les
Propositions
Majorité qualifiée
55% des Etats
65% population

GOUVERNEMENTS

Un pouvoir partagé entre trois institutions



Siège de la Commission européenne à Bruxelles (Bel.)



Parlement européen à Strasbourg

